



**Extrait du registre des décisions
de la communauté de communes**

N° 2023_026

Objet : **Schéma Directeur de Circulations Douces.**

Le Président de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20_07_21 du 22 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

Vu le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2023-2029, et notamment son Axe C 6 Economie Touristique,

Considérant que la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France entend baser ses futures interventions en termes de mobilités et de tourisme à partir d'un Schéma directeur de circulations douces,

Considérant que les réseaux de liaisons douces permettent de privilégier l'intermodalité, notamment pour les déplacements domicile-travail, et ont vocation à représenter de véritables alternatives aux déplacements automobiles,

Considérant la mise en concurrence effectuée dans le cadre de la procédure adaptée relative à la recherche d'un prestataire pour la réalisation de ce Schéma Directeur de Circulations Douces,

Considérant l'avis de la Commission Mapa de la CCPEIDF, en date du 23 novembre 2023,

Considérant l'offre de la société BL évolution, sise 83 Avenue Philippe Auguste 75011 Paris, pour un montant de 33 885,00 € ht,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché pour la réalisation d'un Schéma Directeur de Circulations Douces, à la société BL évolution, sise 83 Avenue Philippe Auguste 75011 Paris, pour un montant de 33 885,00 € ht.

Article 2 : dit que ladite prestation sera imputée sur le Budget Principal pour les études concernant le « tourisme », et au Budget Annexe Mobilité pour les aspects concernant les déplacements « utilitaires ».

Fait à Epernon, le 24 novembre 2023

Le Président,
Stéphane LEMOINE





**Extrait du registre des décisions
de la communauté de communes**

N° 2023_027

Objet : **Maîtrise d'œuvre Multi-accueil de Béville-le-Comte.**

Le Président de la Communauté de communes des Portes Euréliennes d'Île-de-France,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil communautaire n° 20_07_21 du 22 juillet 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

Vu le Contrat Régional de Solidarité Territoriale 2023-2029, et notamment son Axe B 1 Services à la population,

Considérant que l'actuelle Halte-garderie de Béville-le-Comte, qui possède un agrément de 15 places pour des enfants de 0 à 3 ans, et de 8 places pour les repas, est aménagée dans un ensemble bâti composé de deux bâtiments ne répondant plus aux normes d'accessibilité et de qualité d'usage,

Considérant la nécessité de porter la capacité de l'équipement à 20 places, avec une répartition en deux unités (0 / 18 mois et plus de 18 mois à 3 ans),

Considérant la mise en concurrence effectuée dans le cadre de la procédure adaptée relative à la recherche d'un maître d'œuvre pour la réalisation du Multi-accueil de Béville-le-Comte,

Considérant l'avis de la Commission Mapa de la CCPEIDF, en date du 23 novembre 2023,

Considérant l'offre de la société Diagonal, sise 2 rue Antoine Bourdelle 28630 Le Coudray, pour un taux global de 8,72 % (soit un forfait provisoire de 95 885,00 € ht),

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation du Multi-accueil de Béville-le-Comte, à la société Diagonal, sise 2 rue Antoine Bourdelle 28630 Le Coudray, pour un taux global de 8,72 % (soit un forfait provisoire de 95 885,00 € ht).

Article 2 : dit que ladite prestation sera imputée sur le Budget Principal.

Fait à Epernon, le 24 novembre 2024

Le Président,
Stéphane LEMOINE